

AFRICAN UNION



UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone +251115- 517700 Fax : +251115- 517844  
Internet site : [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

**CONSEIL EXECUTIF**

**Treizième session ordinaire**

**24-25 juin 2008**

**Sharm El-Sheikh (ÉGYPTE)**

**EX.CL/409(XIII)**

**RAPPORT SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE  
DES DÉCISIONS PRÉCÉDENTES DU CONSEIL EXÉCUTIF ET  
DE LA CONFÉRENCE**

## INTRODUCTION

Le présent rapport rend compte de la mise en œuvre des différentes décisions, déclarations et autres mesures adoptées par les organes délibérants de l'Union, par les différents départements, directions et unités de la Commission au cours de la période considérée, à savoir de janvier à juin 2008

Au cours de leurs sessions ordinaires, extraordinaires et spéciales, le Conseil exécutif et la Conférence de l'Union ont, à l'issue de leurs délibérations, adoptées un certain nombre de mesures. Ces mesures constituent la base juridique qui autorise la Commission et ses autres organes à entreprendre les activités liées au processus d'intégration du continent. Nombre de ces activités ont été menées en collaboration avec les Etats membres, sous forme de réunions de consultation et de coordination pour harmoniser les positions et les actions. Ces réunions ont généralement conduit à l'adoption de positions et de décisions communes.

Les activités menées au cours de cette période de référence couvrent divers sujets et de nombreuses questions d'importance vitale pour les Etats membres, allant des questions juridiques, administratives, financières, politiques de paix et sécurité aux questions économiques, sociales, scientifiques et culturelles. Certaines de ces activités constituent une partie des rapports qui figurent à l'ordre du jour du Conseil exécutif et/ou de la Conférence.

En raison des contraintes budgétaires et de ressources humaines, certaines des décisions ayant d'importantes incidences financières n'ont pas été mises en œuvre ; d'autres pour des raisons techniques et/ou de contraintes de temps ont été différées en attendant l'amélioration de la situation ou la levée des contraintes.

L'expérience montre que de nombreuses décisions sont adoptées au cours des différentes réunions mais très peu sont mises en œuvre, ce qui affecte la crédibilité de l'organisation. Il importe donc qu'à l'avenir, les décisions soient prises après une évaluation complète de leurs implications en terme de ressources financières et humaines et de capacité institutionnelle, aussi bien de la Commission de l'UA et des autres organes concernés que des Etats membres.

**QUESTIONS JURIDIQUES**

Décisions : N° et titre	Décisions : Action requise	Mise en application (Entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
<p><b>Ex.CL/Dec. 352 (XI)</b> <b>Décision sur l'état des traités de l'OUA et de l'UA</b> [Doc. Ex.CL/339 (XI)]</p>	<p><b>LANCE UN APPEL</b> aux États membres pour qu'ils accordent la priorité à l'accélération de la signature, la ratification et l'adhésion aux traités de l'OUA et de l'UA ;</p> <p><b>LANCE ÉGALEMENT UN APPEL</b> au Parlement panafricain pour qu'il contribue au plaidoyer et à la sensibilisation des États membres pour accélérer le processus de ratification et d'adhésion aux traités de l'OUA ;</p> <p><b>DEMANDE EN OUTRE</b> à la Commission de trouver rapidement une solution au manque de cohérence entre les textes dans les différentes langues et de recruter un expert juriste de langue arabe pour aider à cet égard.</p>	<p>Certains États membres ont fait des efforts pour signer, ratifier et adhérer aux traités de l'OUA</p> <p>Mise en œuvre en cours. Le bureau du conseiller juridique a envoyé une note verbale au Parlement panafricain lui demandant de prendre les mesures nécessaires à cet égard.</p> <p>Mise en œuvre en cours. La Commission étudie tous les aspects de cette question afin d'identifier les options de mesures à prendre.</p>			
	<p><b>DEMANDE ÉGALEMENT</b> à la Commission d'accélérer la mise en œuvre des</p>	<p>(i) Mise en œuvre en cours. L'étude sur les procédures de</p>		<p>Seuls 18 sur 53 États membres avaient soumis des</p>	

Décisions : N° et titre	Décisions : Action requise	Mise en application (Entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
	<p>précédentes décisions du Conseil exécutif sur l'harmonisation des procédures de ratification et de procéder à l'examen des traités de l'OUA et soumettre un rapport à cet égard à la prochaine session ordinaire du Conseil exécutif prévue en juillet 2008.</p>	<p>ratification des États membres a été menée et finalisée lors d'une réunion d'experts des États membres et de la Conférence des ministres de la justice et des procureurs généraux, tenue au siège de l'UA du 14 au 18 avril 2008.</p> <p>(ii) En ce qui concerne l'examen des traités de l'OUA, le processus de mise en œuvre a commencé à l'initiative des départements concernés. À cet égard, la Charte maritime africaine a été examinée, et un projet d'instrument juridique sur les personnes déplacées est également en cours d'examen.</p>		<p>informations sur leurs procédures de ratification et d'adhésion à la Commission.</p> <p>L'examen de l'étude et des statuts de la Commission de l'UA sur le droit international n'a pas été finalisé à cause des contraintes de temps. Les ministres et procureurs généraux ont décidé de se réunir en une session de suivi dans la dernière partie de l'année (octobre/novembre 2008)</p>	

**FEMMES, GENRE ET DÉVELOPPEMENT**

Décisions : N° et titre	Décisions : Action requise	Mise en application (Entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
<b>Décision relative aux rapports sur la mise en œuvre de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique [Doc. Ex.CL/376 (XII)]</b>	<b>FÉLICITE</b> les États membres qui ont soumis leurs rapports en 2007, notamment le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali, le Nigeria et <b>LANCE UN APPEL</b> aux États membres qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils soumettent leurs rapports de toute urgence afin d'informer l'UA des progrès réalisés à ce jour ;	Le Comité des femmes de l'Union africaine a organisé sa troisième réunion du 24 au 25 avril 2008 à Tunis en Tunisie, au cours de laquelle il a été décidé que le Comité entreprendrait une mission de plaidoyer dans les pays qui ignorent, n'ont pas mis en œuvre ou n'ont pas encore soumis de rapport sur la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes	-	Manque de capacité interne dans la plupart de mécanismes nationaux chargés d'analyser les questions de genre et de soumettre des rapports sur la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes	La CUA envisage d'organiser un programme de formation pour les fonctionnaires des ministères responsables du genre et de la condition féminine sur l'élaboration des rapports sur la mise en œuvre de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes.
	<b>FÉLICITE EN OUTRE</b> les États membres qui ont signé et ratifié le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique et <b>ENCOURAGE</b> les États membres qui ont signé et pas encore ratifié, à le faire	Au cours de la réunion du Comité des femmes de l'Union africaine l'on a décidé que les activités de plaidoyer seront effectuées dans les pays où le protocole relatif aux droits des femmes n'a pas été ratifiées.		Le processus de ratification, par les États membres, du Protocole relatif aux droits des femmes est encore lent, mais encourageant  Manque de budget pour mener les activités de plaidoyer dans différents pays	Les activités de plaidoyer seront menées dans les pays où le Protocole relatif aux droits des femmes n'a pas été ratifié.
	<b>INVITE</b> les États membres à honorer tous les	Le Comité des femmes de l'Union africaine devrait	-	Ignorance de la Déclaration solennelle	Entreprendre une mission de

Décisions : N° et titre	Décisions : Action requise	Mise en application (Entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
	engagements pris dans la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique ;	entreprendre une mission de plaidoyer dans les pays qui ignorent et qui n'ont pas encore mis en œuvre la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes		sur l'égalité entre les hommes et les femmes au niveau national	plaidoyer dans les pays qui ignorent la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes
	<b>INVITE ÉGALEMENT</b> la Commission à aider les États membres dans le processus d'élaboration des rapports sur la Déclaration solennelle, et à prendre les mesures nécessaires à cette fin ;	La Commission de l'Union africaine envisage d'organiser un programme de formation à l'intention des hauts fonctionnaires des ministères en charge de la condition féminine sur la proposition de rapports relatifs à la mise en œuvre de la Déclaration solennelle.		Insuffisance des capacités financières et techniques dans la direction du genre pour aider les États membres dans l'élaboration des rapports sur la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes	
	<b>DEMANDE EN OUTRE</b> à la Commission de l'UA de poursuivre le renforcement et la promotion du principe de parité jusqu'ici adopté par le la Conférence dans tous les autres organes de l'Union africaine, notamment dans son programme du NEPAD et au niveau des CER, et à encourager les États membres à adopter une action positive aux niveaux national et local, en collaboration avec les partis	Le 27 février 2008, au siège de l'ONU et lors de la cinquante-deuxième session de la Commission de l'ONU sur le Statut des Femmes, la CUA a organisé un atelier de renforcement des capacités à l'intention des ministres africains du genre, sur le financement du développement et la Déclaration de Paris  La première conférence	-	-	-

Décisions : N° et titre	Décisions : Action requise	Mise en application (Entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
	politiques et les parlements nationaux	<p>régionale sur le renforcement des pouvoirs économiques des femmes a été organisée au Malawi en mars 2008 pour explorer la mise en application de l'article 11 de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes sur la création du Fonds spécial africain pour la femme.</p> <p>La CUA est en train d'élaborer la politique en matière de genre de l'UA. La 2<sup>ème</sup> consultation des parties prenantes sur la politique en matière de genre de l'UA s'est tenue à Addis-Abeba en avril 2008. La politique en matière de genre sera présentée aux ministres responsables du genre et de la condition féminine en août 2008 pour adoption par le Sommet de janvier 2009</p>			

**INFORMATION ET COMMUNICATION**

Décisions: No et titre	Décisions: Action requise	Mise en oeuvre (Entièrement/Partiellement) Mesure prise	Etat de mise en oeuvre	Difficultés rencontrées
<p><b>Assembly/AU/Dec.151 (VIII) Décision sur le drapeau de l'union africaine</b></p>	<p><b>DECIDE</b> de lancer un concours en vue de la sélection d'un nouveau drapeau pour l'Union africaine</p> <p><b>DEMANDE</b> à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour organiser le concours avec les orientations suivantes qui ont été arrêtées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'arrière plan du drapeau doit être vert pour symboliser l'espoir de l'Afrique ;</li> <li>- Les États membres doivent être représentés par des étoiles sur le drapeau.</li> <li>-</li> </ul> <p><b>DECIDE</b> que le modèle proposé par le Guide de la Grande Jamahiriya arabe Libyenne soit considéré comme un des éléments du concours;</p>	<p>La Commission a lancé le concours pour le drapeau de la Commission de l'Union africaine depuis la dernière session de la Conférence de janvier, plus exactement le 8 février 2007.</p> <p>Une note verbale a été adressée à cette effet à tous les Etats membres et des annonces ont été également publiées sur le site web de l'UA. Dans le même temps, l'information sur le concours a été diffusée au grand public par le site web de l'UA.</p> <p>Les critères de participation au concours ont été définis dans les termes de référence établis par les Services de la Commission, tout en spécifiant que le concours était ouvert à tous les Africains ? y compris ceux de la diaspora conformément aux dispositions de la Décision de la Conférence.</p> <p>Aux termes de la Décision 151/VIII, le projet qui a été présenté au nom du Guide de la Grande Jamahiriya arabe libyenne doit également figurer dans les propositions devant être présentées.</p>	<p>- mise en œuvre</p> <p>- mise en oeuvre</p>	



Décisions: No et titre	Décisions: Action requise	Mise en oeuvre (Entièrement/Partiellement) Mesure prise	Etat de mise en oeuvre	Difficultés rencontrées
		<p>Un panel composé de représentants de chaque région a été constitué et doit se réunir du 3 au 5 juin 2008 au Siège de l'UA à Addis-Abeba en Ethiopie.</p> <p><b>DEMANDE</b> à la Commission de soumettre les résultats de la sélection à la neuvième session ordinaire de la Conférence en juillet 2007.</p> <p>Le Panel de sélection procédera à la première sélection des propositions soumises pour examen et finalisera le rapport qui sera soumis à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement</p> <p>Pour aider le panel et faire la sélection préliminaire du drapeau de l'UA, un Comité interne a été mis sur pied.</p> <p>Le Comité interne a tenu une réunion le vendredi 2 mai 2008 au Siège de l'UA.</p> <p>La Commission de l'UA a reçu au total cent six (106) propositions venant de toute l'Afrique et des Africains de la diaspora, au nombre desquelles la proposition du Guide de la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste</p> <p>Le Comité interne a examiné chaque</p>	Mis en oeuvre	

Décisions: No et titre	Décisions: Action requise	Mise en oeuvre (Entièrement/Partiellement) Mesure prise	Etat de mise en oeuvre	Difficultés rencontrées
		<p>proposition, sa conformité avec les orientations qui ont été arrêtées par la Conférence en sa Décision Assembly/AU/Dec. 151(VIII) qui stipule que l'arrière plan doit être en vert et que les Etats membres doivent être représentés par des étoiles sur le drapeau. En conséquence, le Comité,, a classé les propositions par catégorie</p> <p>A cet égard, le Comité était d'avis que</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cinquante neuf propositions étaient conformes aux orientations ci-dessus.</li> <li>- Quarante-trois propositions n'étaient pas conformes avec les instructions de l'annonce.</li> <li>- Il est nécessaire que trois concurrents fournissent une description de leur œuvre.</li> </ul> <p>A l'issue du débat, le Comité interne a décidé de transmettre toutes les propositions au panel, pour examen.</p> <p>Le Panel de sept (7) experts, composé de sept pays, s'est réuni pour procéder à une sélection de cinq idées possibles de drapeaux pour l'UA, au Siège de l'Union africaine, du 3 au 5 juin 2008.</p> <p>Les experts étaient des responsables dans différents domaines du graphisme, de l'art, de la communication et de la</p>		

Décisions: No et titre	Décisions: Action requise	Mise en oeuvre (Entièrement/Partiellement) Mesure prise	Etat de mise en oeuvre	Difficultés rencontrées
		<p>publicité à travers l'Afrique. Leur tâche était de sélectionner cinq créations en utilisant des critères dont ils ont convenu, créations qu'ils doivent présenter à l'UA.</p> <p>Les participants comprenaient : <b>l'Afrique du Nord</b>, (Libye); <b>l'Afrique centrale</b> (Cameroun); <b>l'Afrique de l'Est</b> (Ethiopie; Ouganda, Kenya); <b>l'Afrique australe</b> (Lesotho, Zimbabwe)</p> <p>Après avoir convenu du processus et des procédures correctes qui sous-tendent une évaluation juste et transparente de toutes les propositions, le Panel a sélectionné cinq propositions plus une proposition spéciale transmise par le Guide de la Grande Jamahiriya arabe libyenne.</p> <p>Les membres du Panel ont fait remarquer dans leur rapport que ces propositions d'expression artistique représentent le lancement d'une grande opportunité et d'un jalon pour la communication de l'UA dans l'ensemble. Ils ont recommandé que pour permettre aux Chefs d'Etat d'apprécier et de prendre une décision finale, l'œuvre d'expression doit être affinée et corrigée. Cela nécessitera</p>		

Décisions: No et titre	Décisions: Action requise	Mise en oeuvre (Entièrement/Partiellement) Mesure prise	Etat de mise en oeuvre	Difficultés rencontrées
		<p>qu'un professionnel finalise les créations et les spécifications et impriment les échantillons d'expression artistique sur différents matériaux. L'image d'une nouvelle Union africaine peut être très forte et exaltante.</p>		

Décisions: No et titre	Décisions: Action requise	Mise en oeuvre (Entièrement/Partiellement) Mesure prise	Etat de mise en oeuvre	Difficultés rencontrées
<p><b>EX.CL/Dec.296 (IX)</b>  <b>DECISION</b>  <b>RELATIVE A LA</b>  <b>CONFERENCE DES</b>  <b>MINISTRES</b>  <b>DE L'INFORMATION</b>  <b>ET DE LA</b>  <b>COMMUNICATION</b>  <b>DE L'UNION</b>  <b>AFRICAINNE POUR</b>  <b>LA CREATION DE LA</b>  <b>CHAINE</b>  <b>PANAFRICAINNE DE</b>  <b>RADIO ET</b>  <b>TELEVISION</b>  <b>DOC.EX.CL/266(IX)</b></p>	<p><b>PREND NOTE</b> du rapport;</p> <p><b>RAPPELLE</b> la décision de la 5<sup>ème</sup> session de la Conférence des Chefs d'États et de gouvernement, tenue en juillet 2005, à Syrte (Libye), sur la création d'une chaîne de télévision panafricaine – Doc.EX.CL/205(VII) Add.3;</p> <p><b>RAPPELLE EGALEMENT</b> que le Conseil exécutif a adopté en janvier 2006, lors du Sommet de Khartoum (Soudan), le rapport de la réunion des experts tenue du 21 au 23 novembre 2005 au Caire (Égypte);</p> <p><b>PREND NOTE</b> du rapport de la réunion du Comité de suivi de la</p>	<p>A la demande du Conseil exécutif, la Commission a commencé à étudier les voies et moyens pour faire une étude de faisabilité exhaustive pour la mise en oeuvre effective du projet.</p> <p>Les activités entreprises jusqu'ici comprennent:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en place d'un Comité interdépartemental pour la mise en oeuvre de l'étude. Ce Comité est composé de certains responsables de la Commission qui sont en même temps membres du Comité de suivi chargé de la création de la Chaîne panafricaine de radio et télévision.</li> <li>- La préparation des termes de référence par la Commission en vue de la sélection des experts pour effectuer ces études. Le Comité chargé de l'étude de faisabilité, pendant sa séance de travail, a jugé nécessaire de désigner deux experts qui effectueront une étude efficace pour le projet. Le premier expert sera en charge des aspects juridique, financier, technologique et technique du</li> </ul>		

Décisions: No et titre	Décisions: Action requise	Mise en oeuvre (Entièrement/Partiellement) Mesure prise	Etat de mise en oeuvre	Difficultés rencontrées
	<p>création d'une Chaîne panafricaine de Radio et Télévision, tenue du 15 au 17 février 2006 au Caire (Égypte);</p> <p><b>RECONNAÎT</b> l'importance de la création d'une Chaîne de Radio et Télévision panafricaine qui exprime les aspirations communes des peuples africains à une information équilibrée reflétant la véritable image du continent et facilitant les échanges, en vue de populariser un projet qui constitue une priorité pour l'intégration africaine;</p> <p><b>PREND NOTE AVEC SATISFACTION</b> de l'offre de l'Égypte de prendre en charge dix pour cent (10%) du budget du projet;</p>	<p>projet, sous la supervision du second expert, qui, quant à lui, sera l'administrateur de projet et la personne qui mettra en œuvre et finalisera le rapport du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les formulaires de demande et les termes de référence ont été adressés par Note verbale à tous les Etats membres du Comité de suivi chargé de la création de la Chaîne panafricaine de radio et télévision.</li> <li>- L'appel à candidatures a également été publié sur le site web de la Commission de l'Union africaine</li> <li>- La Commission a reçu les demandes envoyées par les Etats membres et a procédé à la présélection des candidats retenus</li> <li>- la première consultation n'ayant pas été concluante (cinq demandes seulement ont été reçues), une plus large invitation à candidatures a été lancée pour la 2<sup>ème</sup> fois, faisant participer tous les Etats membres. Cela, parce que le premier appel était limité aux seuls Etats membres du Comité en charge de la création de la</li> </ul>		

Décisions: No et titre	Décisions: Action requise	Mise en oeuvre (Entièrement/Partiellement) Mesure prise	Etat de mise en oeuvre	Difficultés rencontrées
	<p><b>INVITE</b> les États membres à redoubler d'efforts en vue de la création d'une Chaîne panafricaine de Radio et Télévision d'information générale, sous les auspices de l'Union africaine et propriété de ses Etats membres, auxquels reviendra la responsabilité de décider des partenariats à établir, en termes de savoir-faire technique et de financement;</p> <p><b>EXHORTE</b> les États membres à s'engager à soutenir et à accélérer le processus de mise en oeuvre du projet de chaîne de Radio et Télévision, destinée essentiellement à diffuser aux populations africaines des informations des activités sportives et culturelles,</p>	<p>Chaîne panafricaine de radio et télévision. A la date de clôture des soumissions pour le deuxième appel, la Commission a reçu 15 candidatures dont 14 provenaient de 9 Etats membres et une provenant d'un pays non africain. Les candidatures reçues sont récapitulées comme suit: 7 candidatures pour le poste de chef d'équipe, 6 candidatures pour le poste de technicien et 2 candidatures non adaptées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une réunion du Comité de sélection des candidatures s'est tenue pour définir les critères de sélection des candidats.</li> <li>- Des 15 candidats, deux ont été sélectionnés pour les postes de Gestionnaire du projet et de technicien</li> <li>- Un mémo officiel a été adressé à cet égard au Département de l'Administration et aux autres services compétents de la Commission pour examiner les dossiers et finaliser les contrats.</li> </ul> <p>La Commission prépare actuellement les contrats qui devront être finalisés et expédiés aux deux experts qui ont été retenus.</p>		

Décisions: No et titre	Décisions: Action requise	Mise en oeuvre (Entièrement/Partiellement) Mesure prise	Etat de mise en oeuvre	Difficultés rencontrées
	<p>des documentaires et des films africains, susceptibles d'élargir les possibilités de communication entre les peuples;</p> <p><b>DEMANDE</b> à la Commission d'organiser une réunion de hauts responsables des États membres et d'experts, en vue d'examiner les aspects relatifs au cadre juridique, au financement et aux volets technologiques et techniques du projet et en faire un rapport exhaustif sur tous ces aspects;</p> <p><b>DEMANDE EGALEMENT</b> à la Commission d'entreprendre une étude exhaustive sur la question et de la</p>			



Décisions: No et titre	Décisions: Action requise	Mise en oeuvre (Entièrement/Partiellement) Mesure prise	Etat de mise en oeuvre	Difficultés rencontrées
	<p>soumettre d'abord pour examen aux hauts responsables des États membres, et ensuite à la conférence des Ministres de l'information et de la communication, qui présentera ses conclusions et ses recommandations à la session ordinaire de la Conférence de l'Union en juillet 2007.</p>			

**PROGRAMMATION, BUDGET, FINANCES ET COMPTABILITÉ**

Décisions : N° et titre	Décisions : Action requise	Mise en application (Entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
EX.CL/Dec.378 (XII) Budget de l'exercice 2008	- <b>DEMANDE</b> au Comité des représentants permanents (COREP) de réviser le Règlement financier sur les excédents budgétaires	- Les documents ont été préparés et sont soumis pour examen à la prochaine réunion du Sous-Comité des affaires administratives, budgétaires et financières			
EX.CL/Dec.379(XII) Contributions	- Décide d'imposer des sanctions aux États membres intéressés et de continuer à les sensibiliser pour qu'ils règlent leurs arriérés de contributions ;	- La direction de la programmation, du budget, des finances et de la comptabilité a préparé des plans de paiement pour certains pays. Le Sous-Comité envisage de se réunir en juin.			
	- <b>DÉCIDE</b> que l'exemption temporaire et exceptionnelle des sanctions accordée à la Sierra Leone et au Burundi soit prorogée	- Mise en application			
	- <b>DÉCIDE</b> que la Tunisie paye sa contribution au budget des exercices financiers 2004 et 2005 à un taux de 2,88% du barème des contributions et <b>INVITE</b>	- Mise en application et les arriérés ont été payés			

Décisions : N° et titre	Décisions : Action requise	Mise en application (Entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
	<b>INSTAMMENT</b> ce pays à s'acquitter de tous ses arriérés ;				
	- <b>DECIDE</b> de finaliser la formule standard devant être appliquée aux pays sortant d'un conflit et de soumettre un rapport détaillé au Sous-Comité des contributions	- Travail en cours, en consultation avec la direction de la paix et de la sécurité			
<b>EX.CL/Dec. 395(XII)</b> <b>Achat d'un immeuble pour abriter le Bureau de représentation de l'Union africaine à Washington D.C.</b>	- <b>DEMANDE</b> à la Commission d'identifier et de soumettre au COREP, à travers son Sous-Comité consultatif sur les questions administratives, budgétaires et financières, le mécanisme financier pour l'achat de l'immeuble.	- Mission entreprise et rapport à examiner par la Commission d'attribution des marchés			
<b>EX.CL/Dec. 403(XII)</b> <b>Acquisition d'un nouvel immeuble pour la Mission permanente de l'Union africaine à Bruxelles</b>	- <b>DEMANDE</b> à la Commission d'identifier et de soumettre au Comité des représentants permanents (COREP), à travers le Sous-comité consultatif sur les questions administratives, financières et budgétaires, le mécanisme financier pour la mise en œuvre de la décision et de l'achat de l'immeuble immédiatement après.	- Rapport discuté par la Commission d'attribution des marchés et une mission à entreprendre par les membres de la Commission des marchés choisis			
<b>EX.CL/Dec. 404(XII)</b> <b>Paiement de</b>	- Décide que tous les paiements effectués	- Mise en application			

Décisions : N° et titre	Décisions : Action requise	Mise en application (Entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
l'indemnité de représentation aux commissaires	jusqu'au 31 décembre 2008 sont approuvés par le Conseil avec effet rétroactif, et que le paiement des indemnités de représentation d'un montant de 250 dollars continue d'être effectué ;				
<b>EX.CL/Dec.407(XII) Parlement panafricain (PAP)</b>	- Enjoint le Parlement de faire les amendements à la Décision EX.CL/Dec.98 (v) tel qu'indiqué dans la Décision et conformément aux Règles et Règlements financiers de l'UA.	- Le Bureau du Conseiller juridique et la direction de la programmation, du budget, des finances et de la comptabilité ont pris contact avec le PAP pour donner de plus amples explications sur la Décision, et souligner la nécessité, pour le PAP, de la mettre en application.			

**DÉPARTEMENT DES AFFAIRES POLITIQUES****DIVISION DE LA DÉMOCRATIE, DE LA GOUVERNANCE, DES DROITS DE L'HOMME ET DES ÉLECTIONS**

N°.	N° de la Décision.	Sujet	Action requise	Département / Unité focal	MESURE PRISE
1	EX.CL/Dec.405(XII)	Candidatures africaines à des postes dans le système international	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décide d'appuyer les 6 candidatures approuvées par le Conseil ;</li> <li>• <b>DÉCIDE EN OUTRE</b> de référer les candidatures de la République arabe d'Égypte, de la République islamique de Mauritanie et de la République de Tunisie au Conseil d'administration du Bureau international du travail pour la période 2008-2011 à l'examen de la 6<sup>ème</sup> session de la Commission du travail et des affaires sociales en avril 2008</li> <li>• <b>DÉCIDE</b> que la candidature du M. Abdulqawi A. Yusuf, de la Somalie, comme juge à la Cour internationale de justice au cours des élections qui auront lieu à New York en octobre 2008 soit examinée en juillet 2008</li> <li>• M. B. K. Kaïgama, du Nigeria, a été élu comme membre du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme au cours des élections qui se sont tenues à Genève, lors de la 7<sup>ème</sup> session du Conseil, le 25 mars 2008.</li> </ul>	Affaires politiques	Élu

N°.	N° de la Décision.	Sujet	Action requise	Département / Unité focal	MESURE PRISE
2	EX.CL/Dec.405(XI)	Résolution 405, paragraphe 4	- Appuyer les candidatures au Conseil d'administration du Bureau international du travail pour la période 2008-2011	Affaires politiques et affaires sociales	La 6 <sup>ème</sup> session ordinaire de la Commission du travail et des affaires sociales qui s'est tenue à Addis-Abeba du 21 au 25 avril 2008 a arrêté les candidatures africaines à l'OIT comme suit : <u>Afrique du Nord</u> (Tunisie, Égypte) <u>Afrique de l'Ouest</u> (Nigéria, Ghana, Guinée, Bénin) <u>Afrique de l'Est</u> (Tanzanie, Soudan, Kenya) <u>Afrique centrale</u> (Burundi, Congo) <u>Afrique australe</u> (Mozambique, Afrique du Sud, Zambie)
3	EX.CL/Decl.1(XII)	<b>DÉCIDE</b> de soutenir la candidature de M. Theo-Ben Gurirab au poste de président de l'Union interparlementaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser les représentants des parlements des États membres de l'Union africaine pour qu'ils lui apportent tout leur soutien afin d'assurer le succès de sa candidature</li> </ul>		La note verbale a été envoyée au PAP
4	EX.CL.Dec.405(XII)	Décide d'appuyer la candidature de M. A. Yusuf de la Somalie au poste de juge à la Cour internationale de justice, conformément aux dispositions de la Décision	<ul style="list-style-type: none"> <li>La candidature sera une fois de plus soumise pour examen par le Comité ministériel prévu en juillet 2008</li> </ul>		La candidature a été redistribuée aux États membres

N°.	N° de la Décision.	Sujet	Action requise	Département / Unité focal	MESURE PRISE
		EX.CL/Dec.345(x)			
5	EX.CL/Dec.408(XII)	Commémoration de l'abolition de l'esclavage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Convocation de la réunion du groupe d'experts sur l'esclavage et suivi de la précédente conférence contre le racisme, afin de préparer des contributions pour une bonne participation de la session spéciale de l'ONU sur les événements commémoratifs du bicentenaire de l'esclavage, du racisme et la Diaspora africaine prévue en Afrique du Sud en octobre 2008</li> </ul>	Affaires politiques, CIDO, direction de la programmation, du budget, des finances et de la comptabilité	La réunion se tiendra en juin 2008 à Banjul, Gambie

**MATRICE SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DE JANVIER 2008 SUR L'ASSISTANCE HUMANITAIRE, LES RÉFUGIÉS ET LES PERSONNES DÉPLACÉES**

Décisions : N° et titre	État de la mise en œuvre		
	Mise en application (Entièrement ou partiellement) (mesures prises)	Non mise en application	Contraintes
<p><b>EX.CL/Dec. 381(XII)</b></p> <p><b>SITUATION DES RÉFUGIÉS, DES RAPATRIÉS ET DES PERSONNES DÉPLACÉES</b></p> <p><b>Para.5 - LANCE UN APPEL</b> à la communauté internationale pour qu'elle accroisse son assistance aux victimes des déplacements forcés en Afrique ;</p> <p><b>Paras.6 et 7 - DEMANDE</b> à la Commission et à ses partenaires de continuer à assurer le suivi rapproché du problème des déplacements forcés en Afrique ; et de mettre en place un mécanisme de vérification des statistiques produites sur les victimes des déplacements forcés</p>	<p>Partiellement mise en application. Les efforts se poursuivent, en collaboration avec les partenaires pertinents, notamment le HCR, le CICR, le PAM, l'AHA et l'OIM à travers des programmes et activités conjoints de promotion et de sensibilisation sur la situation des victimes du déplacement forcé</p> <p>Entièrement mise en application. Des missions d'évaluation sur le terrain ont été entreprises au Cameroun, en République centrafricaine, au Tchad et au Kenya entre mars et juin 2008. Plus de missions d'évaluation sont projetées avec le Sous-Comité du COREP sur les réfugiés vers l'Angola, la Somalie, l'Afrique du Sud, et l'Ouganda. La réunion de réflexion s'est tenue avec les Partenaires sur des mécanismes pour vérifier des statistiques sur des victimes de déplacement forcé.</p>		<p>Fatigue des bailleurs de fonds particulièrement pour les cas de déplacement forcé prolongé et manque de ressources humaines</p> <p>Manque de ressources humaines adéquates pour évaluer autant de pays que possible</p>



Décisions : N° et titre	État de la mise en œuvre		
	Mise en application (Entièrement ou partiellement) (mesures prises)	Non mise en application	Contraintes
<p><b>Para. 8 - DEMANDE</b> au Groupe de travail sur le Sommet spécial de continuer les préparations du Sommet de novembre 2008</p> <p><b>Para. 9 - DEMANDE</b> à la Commission de convoquer une deuxième réunion des experts juridiques des États membres de l'UA sur le projet de Convention de l'UA sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique avant le Sommet spécial</p>	<p>Partiellement mise en application. Des réunions le Groupe de travail et la Commission sont prévues pour le deuxième semestre de 2008, étant donné que l'exercice est en cours.</p> <p>Entièrement mise en application. La 2ème réunion s'est tenue du 2 au 6 juin 2008</p>		<p>Identification d'un État membre de l'UA pour accueillir le Sommet spécial. Insuffisance de personnel.</p>
<p><b>EX.CL/Dec.382 (XII)</b></p> <p><b>RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET TERMES DE RÉFÉRENCE DU COMITÉ DE COORDINATION DE L'UNION AFRICAINE REDYNAMISÉE</b></p> <p><b>Para. 2 - DEMANDE</b> à la Commission de réactiver le Comité de coordination aussitôt que possible</p>	<p>Partiellement mise en application. Règlement intérieur du Comité de coordination a été modifié conformément aux recommandations du COREP, et distribué à tous les membres. Une réunion du Comité de coordination a été envisagée pour une date ultérieure en 2008.</p>		

Décisions : N° et titre	État de la mise en œuvre		
	Mise en application (Entièrement ou partiellement) (mesures prises)	Non mise en application	Contraintes
	En cours.		
<p><b>EX.CL/Dec. 390(XII)</b></p> <p><b>POLITIQUE DE L'UNION AFRICAINE EN MATIÈRE D'ACCÈS A L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE POUR LES VICTIMES DES DÉPLACEMENTS FORCES EN AFRIQUE</b></p> <p><b>Para.2 - DEMANDE</b> à la Commission de l'UA, en étroite collaboration avec les États membres, les partenaires concernés de l'UA et les autres organisations compétentes de dispenser l'enseignement postprimaire aux victimes des déplacements forcés en Afrique.</p>	Partiellement mise en application. La réunion consultative s'est tenue avec les partenaires de l'UA en février 2008, au cours de laquelle des propositions ont été faites pour la voie à suivre, notamment pour vulgariser la politique adoptée pendant le Sommet spécial, comme stratégie de plaidoyer et de vulgarisation avec les États membres ainsi que d'autres parties prenantes publiques et privées. En cours.		

**RESSOURCES HUMAINES, SCIENCE ET TECHNOLOGIE**

N° ET TITRE DE LA DÉCISION	ACTION DEMANDÉE	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE	NON MISE EN APPLICATION	CONTRAINTES	SOLUTIONS POUR SURMONTER LES CONTRAINTES
EX.CL/Dec.292 (ix) Décision sur la première session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine des ministres chargés de la jeunesse africaine pour la Charte africaine de la Jeunesse (DOC.EX.CL/262(IX))	La Commission, les CER et les États membres devraient prendre les mesures appropriées pour améliorer la coopération et pour mettre sur pied des mécanismes de coordination pour assurer la mise en œuvre de la Charte et pour renforcer les pouvoirs des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La direction des ressources humaines, de la science et de la technologie a développé la stratégie et le plan d'action visant à accélérer le processus de signature et de ratification de la Charte africaine de la jeunesse</li> <li>• La direction des ressources humaines, de la science et de la technologie a tenu des ateliers de plaidoyer et des sessions de sensibilisation au niveau régional pour une meilleure information au niveau des États membres</li> </ul>	<p>La signature, la ratification et la mise en application sont en cours dans de nombreux pays <u>mais ces processus sont trop lents</u></p> <p>Les États membres doivent apporter un appui <u>proactif (ressources humaines et financières)</u> à la Charte</p> <p>Les organisations de la jeunesse doivent être <u>plus actives dans l'appui au processus national</u></p> <p>Plus <u>grande implication des CER</u> et des bureaux régionaux de</p>	<p>Volonté politique Appui des parlementaires</p> <p>La disponibilité des ressources suffisantes pour soutenir la vulgarisation fait campagne</p> <p>Trop peu d'appui de la part des autorités officielles de la CUA pour les initiatives innovatrices conçues et qui renforcent les pouvoirs des jeunes (ex. concours d'affiche)</p>	<p>La direction des ressources humaines, de la science et de la technologie est en train de mettre en œuvre le processus de relance du programme de l'Union africaine pour la jeunesse pour assurer et suivre le progrès des organisations de la jeunesse et pour développer des mécanismes de suivi et d'évaluation</p> <p>Nécessité de travailler plus étroitement avec les CER et les partenaires pour une meilleure clarification des rôles et des responsabilités vers le processus relatif à la Charte et au développement de la jeunesse.</p> <p>Développement de nombreux autres</p>

N° ET TITRE DE LA DÉCISION	ACTION DEMANDÉE	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE	NON MISE EN APPLICATION	CONTRAINTES	SOLUTIONS POUR SURMONTER LES CONTRAINTES
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 16 pays ont signé la Charte et 4 l'ont ratifiée</li> <li>• De nombreux partenaires sont impliqués dans le processus pour soutenir Les États membres</li> <li>• La Journée de la jeunesse africaine et l'Année de la jeunesse africaine (2008) sont célébrées pour renforcer les pouvoirs de la jeunesse et pour lui donner plus de visibilité</li> </ul>	l'ONU		projets et activités de renforcement des pouvoirs de la jeunesse
<p>Assembly/AU/Dec.92 (VI) Décision relative à la seconde Décennie de l'Éducation pour l'Afrique (2006-2015) et au Cadre d'action de la seconde Décennie – (EX/CL/224 (VIII)) Rev.2</p>	<p>Élaborer et mettre en œuvre le programme de la seconde Décennie de l'Éducation en Afrique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan lancé en 2006</li> <li>• Stratégies de mise en œuvre et partenariats établis en vue de la mise en œuvre du Plan dans les domaines suivants: <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Enseignement supérieur</li> </ul> </li> </ul>	<p>Il s'agit d'une activité en cours, sur dix ans. En effet, tout le programme d'éducation de la CUA porte sur la mise en œuvre de cette décision</p>	<p>Manque de personnel</p>	<p>Le nouveau personnel a pris service</p> <p>Achever la mise au point des stratégies et procéder à leur mise en œuvre, tel que préconisé dans le Plan d'action.</p>

N° ET TITRE DE LA DÉCISION	ACTION DEMANDÉE	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE	NON MISE EN APPLICATION	CONTRAINTE	SOLUTIONS POUR SURMONTER LES CONTRAINTE
		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Enseignement technique et formation professionnelle</li> <li>○ Formation d'enseignants</li> <li>○ Mise au point de programmes scolaires et promotion de matériels pédagogiques et didactiques</li> <li>○ Systèmes de gestion de l'information sur l'enseignement.</li> </ul>			
<b>Assembly/AU/Dec.110 (VI) Décision sur la proposition relative à la création de l'Organisation africaine pour l'éducation, la science et la culture (AFESCO)</b> (Doc. EX.CL/243 (VIII) Add.10)	Création d'une organisation africaine pour l'éducation, la science et la culture (AFESCO).	La République du Soudan n'a pas donné de détails sur la question conformément aux dispositions sur la question		Apparemment suspendu, étant donné qu'il revenait au soudan d'initier une première action	Attendre la réponse de la République du Soudan.

N° ET TITRE DE LA DÉCISION	ACTION DEMANDÉE	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE	NON MISE EN APPLICATION	CONTRAINTE	SOLUTIONS POUR SURMONTER LES CONTRAINTES
<p><b>Assembly/AU/Dec.139 (VIII) Décision sur la création d'un Fonds africain pour l'éducation</b> – Doc. EX.CL/314 (X)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter la mise en œuvre du Plan d'action pour la seconde décennie de l'éducation en Afrique;</li> <li>- Mobiliser des fonds en vue du renforcement du Département de l'éducation à la CUA et dans les CER.</li>   <li>- Créer le Fonds africain pour l'éducation;</li> <li>- Formaliser les relations de travail entre la Commission et les agences d'experts telles que l'Association des universités africaines (AUA) et l'ADEA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Plan est en cours de mise en œuvre</li> <li>• La SADC et l'UNESCO et l'ADEA ont intégré le Plan dans leurs programmes.</li> <li>• Appui de l'UE obtenu pour jeter les bases de la mise en œuvre du Plan et le recrutement de deux consultants. Ces deux postes se sont avérés difficiles à pourvoir.</li> <li>• Réunion avec les CER pour définir un cadre de collaboration et de suivi de la mise en œuvre de la seconde Décennie et explorer les voies et moyens de renforcer les capacités à cette fin.</li> <li>• Engagement de la BAfD obtenu en faveur de la</li> </ul>	<p>La mise en application du plan d'action en cours pendant dix années</p> <p>Les postes pour l'appui de l'UE en raison des termes peu attractifs</p> <p>En cours</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre les activités selon le Plan d'action.</li> <li>• Rechercher des partenariats plus stratégiques.</li> <li>• Publier de nouveaux postes à un niveau professionnel plus élevé.</li> <li>• Assurer le suivi avec la BAfD.</li> </ul>

N° ET TITRE DE LA DÉCISION	ACTION DEMANDÉE	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE	NON MISE EN APPLICATION	CONTRAINTES	SOLUTIONS POUR SURMONTER LES CONTRAINTES
		<p>création du Fonds africain pour l'éducation, la science et la technologie;</p> <p>Plusieurs réunions de haut niveau ont eu lieu pour discuter de la création du Fonds.</p> <p>La BAfD effectue actuellement une étude de faisabilité sur la création de ce Fonds;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protocole d'accord signé avec l'AUA qui sera l'agence chef de file avec la Commission de l'Union africaine pour la mise en œuvre des programmes de l'enseignement supérieur;</li> <li>• Mémoire d'accord avec l'ADEA prêt à la signature; l'ADEA s'est engagé à fournir à la Commission de</li> </ul>	Établissement de partenariats en cours		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la collaboration actuelle avec les</li> </ul>

N° ET TITRE DE LA DÉCISION	ACTION DEMANDÉE	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE	NON MISE EN APPLICATION	CONTRAINTES	SOLUTIONS POUR SURMONTER LES CONTRAINTES
		<p>l'Union africaine l'expertise en matière de systèmes d'information pour la gestion des urgences, de la publicité, entre autres;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mémoire d'accord avec l'UNISA en cours de révision par le Conseiller juridique;</li> <li>• Examen en cours du mémoire d'accord avec l'ACDE ;</li> <li>• Mémoire d'accord avec le Forum des éducatrices africaines en cours d'examen.</li> </ul>			<p>partenaires. Rechercher davantage de partenaires en vue de l'appropriation du Plan d'action par un grand nombre de parties prenantes.</p>
<p><b>EX.CL/Dec.325 (X)</b></p> <p><b>Décision sur le rapport de la deuxième session extraordinaire de la Conférence des ministres de l'éducation de l'Union africaine</b></p>	<p>Mettre en œuvre les décisions du rapport de la deuxième session extraordinaire de la Conférence des ministres de l'éducation de l'Union africaine</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Comité directeur du COMEDAF mis sur pied s'est réuni les 29 et 30 mai 2007 et du 9 au 11 janvier 2008</li> <li>• COMEDAF II tenue en août 2007</li> </ul>	<p>En cours</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action et des décisions des réunions précédentes du Sommet sur le COMEDAF</li> </ul>



N° ET TITRE DE LA DÉCISION	ACTION DEMANDÉE	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE	NON MISE EN APPLICATION	CONTRAINTE	SOLUTIONS POUR SURMONTER LES CONTRAINTE
DOC.EX.CL/314 (X)		<p>à Johannesburg</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'UNESCO a détaché un fonctionnaire principal à la division Éducation à partir de décembre 2007</li> </ul> <p>La Commission a recruté un fonctionnaire principal en charge de l'éducation, qui n'a pas encore pris fonctions</p>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Commission de l'Union africaine doit rendre officiel le détachement du fonctionnaire et lui faciliter le travail</li> <li>• Améliorer les termes et conditions de travail à la CUA</li> </ul>

N° ET TITRE DE LA DÉCISION	ACTION DEMANDÉE	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE	NON MISE EN APPLICATION	CONTRAINTES	SOLUTIONS POUR SURMONTER LES CONTRAINTES
<p><b>Décision de Khartoum, EX.CL/Dec.254 (VIII) relative à la science et à la technologie</b></p>	<p>La Commission et le Bureau du NEPAD pour la science et la technologie ainsi que les États membres doivent être chargés de la mobilisation des ressources financières et techniques nécessaires pour la mise en œuvre des programmes et l'exécution des projets contenus dans le Plan d'action consolidé de l'Afrique pour la science et la technologie.</p>	<p>La création d'un Fonds africain pour l'Education, la Science et la Technologie</p>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Commission de l'Union africaine soumettra une proposition officielle à la Banque africaine de développement (BAD) dans le cadre de la création du Fonds ;</li> <li>• Une étude de faisabilité sera effectuée en vue de définir les modalités de création du Fonds ;</li> <li>• Le Bureau de l'AMCOST, la Commission de l'Union africaine et le NEPAD sont chargés d'accélérer la création du Fonds et ne doivent pas attendre jusqu'à la tenue de l'AMCOST IV.</li> </ul>

N° ET TITRE DE LA DÉCISION	ACTION DEMANDÉE	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE	NON MISE EN APPLICATION	CONTRAINTE	SOLUTIONS POUR SURMONTER LES CONTRAINTES
<p><b>Assembly/AU/Dec.138 (VIII) Décision sur la nécessité de la création d'une Organisation panafricaine de la Propriété intellectuelle (PAIPO)</b></p>	<p>La Commission doit faciliter la création d'une Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle.</p>	<p>Une réunion interdépartementale regroupant les départements de la Commission de l'Union africaine chargés de la propriété intellectuelle, s'est tenue au Siège de la CUA pour recueillir la contribution et les recommandations des autres départements.</p>			<p>Une réunion avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) est prévue au cours du prochain semestre.</p> <p>Un consultant est chargé d'effectuer une analyse stratégique de la situation sur le terrain et de proposer l'établissement de relations entre les organisations déjà existantes (ARIPO, OAPI et PAIPO); il devra également fournir des conseils sur le moyen le plus efficace pour impliquer les pays d'Afrique du Nord étant donné que ces pays ne sont membres d'aucune des organisations</p>

N° ET TITRE DE LA DÉCISION	ACTION DEMANDÉE	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE	NON MISE EN APPLICATION	CONTRAINTE	SOLUTIONS POUR SURMONTER LES CONTRAINTES
<p><b>Assembly/AU/Dec.161 (VIII) Décision relative à la proclamation de l'année 2007 comme Année du lancement des campagnes pour le renforcement des capacités des collectifs de défense et de promotion de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique</b></p>	<p>2007 a été déclarée Année du lancement des campagnes pour le renforcement des capacités des collectifs de défense et de promotion de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La première Conférence de l'Union africaine sur le rôle des femmes africaines dans la science et la technologie a été organisée en août 2007.</li> <li>• Une Journée africaine de la science et de la technologie a été proclamée.</li> <li>• Le département a lancé le Prix UA-OMPI.</li> <li>• Le département est en train de mettre au point un Prix du meilleur scientifique africain</li> </ul>			<p>existantes.</p> <p>Mise en œuvre des résultats de la première Conférence de l'Union africaine sur le rôle des femmes africaines dans la science et technologie</p> <p>Célébration, chaque année, de la Journée africaine de la science et de la technologie, le 30 juin.</p>
<p><b>Assembly/AU/Dec.161 (VIII) Décision relative au moins 1% de leur produit intérieur brut (PIB) pour la science et la technologie d'ici</b></p>	<p>En consacrant à ce secteur au moins 1% de leur produit intérieur brut (PIB) d'ici 2010</p>	<p>Le département des ressources humaines, de la science et de la technologie est en train d'élaborer un</p>			<p>Le Programme proposé pour l'élaboration du document d'orientation sur la science et la technologie comporte</p>

N° ET TITRE DE LA DÉCISION	ACTION DEMANDÉE	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE	NON MISE EN APPLICATION	CONTRAINTES	SOLUTIONS POUR SURMONTER LES CONTRAINTES
2010		document d'orientation sur la science et la technologie en Afrique			<p>les phases suivantes :</p> <p><b>Phase (1)</b></p> <p>(a) Réunion sur la planification stratégique de la science et la technologie en Afrique;</p> <p>(b) Création d'un système de statistiques en matière de Science en Afrique;</p> <p>(c) Mission d'évaluation par la Commission de l'Union africaine de la situation de la science et de la technologie dans les États membres.</p> <p><b>Phase (2)</b></p> <p>(a) Analyse des résultats de l'évaluation;</p> <p>(b) Production du rapport 2007 sur l'évaluation de la science et de la technologie en</p>

N° ET TITRE DE LA DÉCISION	ACTION DEMANDÉE	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE	NON MISE EN APPLICATION	CONTRAINTES	SOLUTIONS POUR SURMONTER LES CONTRAINTES
					<p>Afrique.</p> <p><b>Phase (3)</b></p> <p>(a) Analyse des points forts, des faiblesses, des possibilités et des menaces du secteur de la science et de la technologie en Afrique;</p> <p>(b) Élaboration d'un document d'orientation final sur la science et la technologie;</p> <p>(c) Atelier sur la définition du document d'orientation sur la science et technologie;</p> <p>(d) Commentaires des États membres sur le projet de document d'orientation;</p> <p>(e) Finalisation du document d'orientation sur la science et la technologie en Afrique;</p>

N° ET TITRE DE LA DÉCISION	ACTION DEMANDÉE	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE	NON MISE EN APPLICATION	CONTRAINTE	SOLUTIONS POUR SURMONTER LES CONTRAINTES
					<p>(f) Présentation, par l'AMCOST, du document d'orientation.</p> <p><b>Phase (4)</b>  (a) Programme de renforcement des capacités proposé aux hauts fonctionnaires des États membres dans le document d'orientation sur la science et la technologie en Afrique.</p> <p><b>Phase (5)</b>  (a) Suivi et mise en œuvre du document d'orientation.  (b) Production du rapport biennal sur la science et la technologie en Afrique.</p>
<b>EX.CL/Dec.292 (IX)</b> <b>Décision sur la première session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine des ministres</b>	La Commission, les communautés économiques régionales (CER) et les États membres doivent renforcer leur coopération et mettre en place des mécanismes de	La Charte a été officiellement lancée (ADF-V) et de nombreux pays ont procédé à sa vulgarisation			Suivi du processus de vulgarisation de ratification et de mise en œuvre de la Charte

N° ET TITRE DE LA DÉCISION	ACTION DEMANDÉE	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE	NON MISE EN APPLICATION	CONTRAINTES	SOLUTIONS POUR SURMONTER LES CONTRAINTES
<p><b>chargés de la jeunesse</b> <b>(DOC.EX.CL/262(IX))</b></p>	<p>coordination pour la mise en œuvre de la Charte.</p> <p>La Commission doit procéder à la dynamisation de l'Union panafricaine de la Jeunesse.</p>	<p>(Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée, Liberia, Mali, RDC, Sierra Leone, Togo)</p> <p>Quatre États membres ont signé la Charte et entamé le processus de ratification</p> <p>Le département des Ressources humaines, Science et Technologie a rappelé à tous les États membres leurs rôles en ce qui concerne la Charte et a fourni une copie du document la Stratégie de vulgarisation de la Charte africaine de la jeunesse a été également produite et distribuée.</p> <p>La direction des ressources humaines, de la</p>			<p>Poursuite du plaidoyer en étroite collaboration avec les fonctionnaires et les parlementaires</p> <p>Le projet pilote inclura la conclusion les résultats des missions sur le terrain et les besoins spécifiques en terme de formation dans la FPT et les programmes et équipement orientés vers l'emploi</p> <p>La finalisation des mécanismes pour la mobilisation de ressources et du partenariat pour la mise en œuvre des projets de formation.</p> <p>Réunion du bureau prévue du 17 au 19 octobre 2007 à Tripoli. D'autres actions suivront les recommandations de la réunion du bureau</p>



N° ET TITRE DE LA DÉCISION	ACTION DEMANDÉE	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE	NON MISE EN APPLICATION	CONTRAINTE	SOLUTIONS POUR SURMONTER LES CONTRAINTE
		<p>science et de la technologie a organisé deux ateliers régionaux (Afrique centrale et de l'Ouest), impliquant 11 pays sortant de conflits, et membres de l'UPJ. L'objectif principal est de promouvoir la Charte et présenter un cadre pour le projet pilote de la FPT développé pour former la jeunesse dans les pays concernés pour leur participation au processus de reconstruction</p> <p>La stratégie développée pour revitaliser l'UPJ va être présentée au bureau de la Conférence des ministres de la jeunesse pour examen et recommandation à</p>			<p>Mise au point de mécanismes pour une nouvelle élection</p> <p>Élaboration des programmes et plans d'action de l'UPJ, des mécanismes de suivi et de coordination ;</p> <p>Stratégie de mobilisation de ressources Etc.</p>

N° ET TITRE DE LA DÉCISION	ACTION DEMANDÉE	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE	NON MISE EN APPLICATION	CONTRAINTES	SOLUTIONS POUR SURMONTER LES CONTRAINTES
<p><b>EX.CL/Dec. 291 (IX)</b>  <b>Décision sur le rapport de la première Conférence des ministres chargés des technologies de l'information et de la communication</b></p>	<p>Lance un appel aux États membres pour qu'ils mettent en œuvre tous les engagements pris aux termes de la Déclaration et, en particulier, le Plan d'action régional africain sur l'économie du savoir (PARED).</p> <p>La Conférence des ministres de l'UA en charge de la communication et de la technologie de l'information doit se réunir régulièrement et que l'institutionnalisation de la Conférence se fasse conformément au processus de création des comités techniques spécialisés (CTS).</p> <p>Demande à la Commission d'assurer une participation active aux évènements, aux conférences et activités futurs qui émaneront du Sommet mondial sur la société de l'information et demande également aux États membres, à la société civile et au secteur privé de prendre part à ces évènements ;</p> <p>Lance un appel pour une plus</p>	<p>faire pour l'adoption</p> <p>Réunion du Comité directeur et réunion du Bureau au Caire en Égypte les 25 et 26 mars pour le Comité directeur et le 27 mars pour le Bureau. Ces réunions ont examiné et mis en œuvre les recommandations sur les questions suivantes :</p> <p>a. Projets phares du PARED.  b. Mobilisation de ressources.  c. Principe de 1% du budget.  d. Élaboration de politiques et cadres de réglementation propices à la mise en place de réseaux et services de télécommunication, d'information et de communication en Afrique.</p>			<p>Deuxième réunion des ministres chargés des TIC : La réunion prévue, éventuellement, en fin octobre 2007 à Addis-Abeba (Éthiopie).</p> <p>Promotion de l'utilisation des TIC: Les activités se dérouleront au cours de la semaine des TIC comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Observation de la Semaine africaine des TIC et de la Journée sans papier et autres activités.</li> <li>• Compétition sur les bonnes pratiques en matière des TIC (AUBPA).</li> <li>• Forum de discussion sur les questions cruciales relatives aux TIC.</li> </ul> <p>Le Département envisage d'organiser un atelier en vue de l'adoption d'une</p>

N° ET TITRE DE LA DÉCISION	ACTION DEMANDÉE	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE	NON MISE EN APPLICATION	CONTRAINTES	SOLUTIONS POUR SURMONTER LES CONTRAINTES
	forte collaboration en vue de la promotion de la communication et de la technologie de l'information sur le continent.	Exécution de Projets phares du PARED: Le Comité directeur de la Conférence ministérielle des TIC a mis sur pied un groupe de travail chargé de l'identification des projets phares du PARED. Ce groupe a identifié onze projets et le processus de mobilisation de ressources déterminera la phase de mise en œuvre et ses modalités pour les projets identifiés et les TIC sur le continent.			position africaine commune sur la question de gouvernance de l'internet ; cette réunion internationale est prévue en novembre 2007 au Brésil.

N° ET TITRE DE LA DÉCISION	ACTION DEMANDÉE	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE	NON MISE EN APPLICATION	CONTRAINTES	SOLUTIONS POUR SURMONTER LES CONTRAINTES
<b>AHG/Dec.164 (XXXVII) Juillet 2001 (Biosécurité)</b>	<p>La Conférence réitère son engagement et son soutien aux deux processus en cours, qui ont été lancés par le Secrétariat général pour élaborer:</p> <p>6 (b) Une Loi-type sur la biosécurité en Afrique et un système africain de biosécurité.</p> <p>7 « ...Demande aux États membres d'utiliser ce modèle comme base pour la finalisation de leurs législations nationales en adaptant leurs dispositions au contexte national et au cadre des négociations de l'OMC ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une Loi-type sur la biosécurité en Afrique a été élaboré par la Commission de l'Union africaine et communiquée aux États membres depuis avril 2002.</li> <li>- La Loi-type de l'UA a été largement utilisée et continue d'être utilisée par les États membres dans l'élaboration de leurs cadres et législations nationaux en matière de biosécurité.</li> </ul>			<p>Révision de la Loi-type de l'UA en fonction des priorités de l'Afrique en matière de biotechnologie et convocation de réunions sous-régionales en vue de son examen et de sa mise en œuvre.</p>
<b>CM/Dec. 623 (LXXIV) juillet 2001</b>	<p>Conseil exécutif:</p> <p>1. Félicite le Secrétaire général pour son initiative et ses efforts concernant l'élaboration d'un projet de Loi-type de l'UA sur la biodiversité et sur un système panafricain de biodiversité.</p> <p>Le Conseil exhorte les États membres à:</p> <p>i) participer effectivement aux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une Loi-type sur la biosécurité en Afrique a été élaborée par la Commission de l'Union africaine et communiquée aux États membres depuis avril 2002</li> <li>- La Loi-type de</li> </ul>			<p>Révision de la Loi-type de l'UA en fonction des priorités de l'Afrique en matière de biotechnologie et convocation de réunions sous-régionales en vue de son examen et de sa mise en œuvre.</p>

N° ET TITRE DE LA DÉCISION	ACTION DEMANDÉE	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE	NON MISE EN APPLICATION	CONTRAINTES	SOLUTIONS POUR SURMONTER LES CONTRAINTES
	deux processus d'élaboration des législations types qui sont en cours et à utiliser ces modèles comme base pour l'élaboration de leurs législations nationales, en adaptant leurs dispositions au contexte national et dans le cadre des négociations de l'OMC.	l'UA a été largement utilisée et continue d'être utilisée par les États membres dans l'élaboration de leurs cadres et législations nationaux en matière de biosécurité.			
<b>Ex.CL/Dec. 26 (III) juillet 2003</b>	<p>Le Conseil exécutif :</p> <p>2) Souligne la nécessité pour les États membres de se doter des ressources humaines et institutionnelles nécessaires pour traiter des questions relatives à la biosécurité, dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de Carthagène sur la biosécurité ;</p> <p>3) Adopte les mesures prises jusqu'ici, aux niveaux national, régional et continental visant à mettre en place un système africain sur la biosécurité ainsi qu'un programme africain de renforcement des capacités en matière de biosécurité, en vue de renforcer la capacité des États membres à participer aux discussions relatives aux questions de biosécurité dans</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un projet de l'UA sur la biosécurité est en cours de mise en œuvre grâce à l'appui financier fourni par le Gouvernement allemand par l'intermédiaire de son Agence de coopération technique (GTZ), en vue de doter l'UA des outils efficaces lui permettant d'appuyer ses États membres dans la mise en œuvre du Protocole de Carthagène sur la</li> </ul>			<p>Révision de la Loi-type selon les priorités de l'Afrique dans la biotechnologie et les réunions sous-régionales en vue de son examen et de sa mise en œuvre.</p> <p>Préparer les documents de travail pour appuyer la mise en œuvre de la Loi-type et du Protocole de Carthagène relatif à la biosécurité</p>

N° ET TITRE DE LA DÉCISION	ACTION DEMANDÉE	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE	NON MISE EN APPLICATION	CONTRAINTE	SOLUTIONS POUR SURMONTER LES CONTRAINTES
	<p>le monde ;</p> <p>4) Invite instamment les États membres, en se conformant aux dispositions du Protocole de Carthagène, à utiliser le modèle africain de législation en matière de biosécurité mis au point par la Commission de l'Union africaine, dans l'élaboration de leurs instruments juridiques en vue de créer et d'harmoniser un espace et un système africains de biosécurité, pour la réglementation des mouvements, du transport, et de l'importation des OGM en Afrique ;</p> <p>5) Lance un appel aux pays développés, plus particulièrement les partenaires au développement de l'Afrique qui désirent assister l'Afrique dans cette entreprise, pour qu'ils accordent les ressources et appui financiers et techniques nécessaires à la mise en œuvre de ce programme ;</p> <p>6) Demande au Président de la Commission de convoquer une réunion des Experts et des Organisations de la Société</p>	<p>biosécurité et dans l'utilisation de la Loi-type de l'UA.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il a été créé au sein du département des ressources humaines, de la science et technologie de l'UA une unité de biosécurité qui s'occupe actuellement de l'exécution du projet de l'UA sur la biosécurité.</li> <li>• Une stratégie africaine sur la biosécurité a été mise au point en vue de guider la mise en œuvre effective des activités modernes en matière de biotechnologie dans la région.</li> <li>• La Loi-type de l'UA est en cours de révision en vue de son</li> </ul>			<p>Révision de la Loi-type de l'UA en fonction des priorités de l'Afrique en matière de biotechnologie et convocation de réunions sous-régionales en vue de son examen et de sa mise en œuvre.</p> <p>Préparer les documents de travail sur la biosécurité en appui à la mise en œuvre de la Loi-type et du Protocole de Carthagène sur la biosécurité.</p> <p>Révision de la Loi-type de l'UA en fonction des priorités de l'Afrique en matière de biotechnologie et convocation de réunions sous-régionales en vue de son examen et de sa mise en œuvre.</p> <p>Traduire la Stratégie</p>

N° ET TITRE DE LA DÉCISION	ACTION DEMANDÉE	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE	NON MISE EN APPLICATION	CONTRAINTE	SOLUTIONS POUR SURMONTER LES CONTRAINTE
	<p>civile en la matière, pour approfondir davantage la question en vue de faire des propositions pour une Position commune africaine qui devra être adoptée par les organes de décision de l'Union ;</p> <p>7) Demande également au président de la Commission de veiller à la pérennité du programme de renforcement des capacités en matière de biosécurité dans les États membres et de faire annuellement rapport au Conseil, sur les progrès réalisés dans ce domaine.</p>	<p>adaptation aux progrès technologiques, et selon les tendances au niveau national.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des réunions sont prévues au cours du deuxième semestre de 2007 en vue de discussions au niveau sous-régional sur la Stratégie en matière de biosécurité et sur la Loi-type de l'UA révisée;</li> <li>• Le projet révisé de la Loi-type sur la biosécurité en Afrique a été présenté à l'AMCOST qui en a pris note et a recommandé de le présenter à tous les ministères concernés, pour solliciter leurs commentaires.</li> </ul>		<p>Le projet est confronté à des difficultés budgétaires</p>	<p>de biosécurité et la distribuer aux États membres et organiser des discussions au niveau sous-régional sur la Stratégie et la Loi-type de l'UA révisée.</p> <p><u>NB</u> : Les réunions sous-régionales ont été reportées à 2008</p>

N° ET TITRE DE LA DÉCISION	ACTION DEMANDÉE	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE	NON MISE EN APPLICATION	CONTRAINTES	SOLUTIONS POUR SURMONTER LES CONTRAINTES
EXT/AU/EXP/ST/Decl/13 (II) REV1 novembre 2006	Engagements des ministres de la science et de la technologie: 2) Œuvrer ensemble pour élaborer une Stratégie africaine en matière de biotechnologie de 20 ans prévoyant des missions régionales technologiques spécifiques dont la mise en œuvre serait assurée par les communautés économiques régionales (CER); et développer et harmoniser les réglementations nationales et régionales assurant l'application et l'utilisation sans risque de la biotechnologie moderne;	Le projet révisé de la Loi-type sur la biosécurité en Afrique a été présenté à l'AMCOST qui en a pris note et a recommandé de le présenter à tous les ministères concernés pour solliciter leurs commentaires.  <u>NB</u> : La Loi-type et la Stratégie africaine en matière de biotechnologie ont été envoyées à l'AMCEN et à l'UNEP			Révision de la Loi-type de l'UA en fonction des priorités de l'Afrique en matière de biotechnologie et convocation de réunions sous-régionales en vue de son examen et de sa mise en œuvre.  Traduire la Stratégie de biosécurité et la distribuer aux États membres et organiser des discussions au niveau sous-régional sur la Stratégie et la Loi-type de l'UA révisée.
Décision DOC. EX.CL/385 (sur XII) du Conseil exécutif sur le Rapport de la troisième session ordinaire de la Conférence ministérielle de l'UA sur la science et la technologie (AMCOST III)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>DEMANDE</b> à la Commission de l'UA et au NEPAD d'élaborer un cadre commun coordonné par les bureaux de l'AMCOST de la Conférence des ministres africains de l'environnement (AMCEN) afin de déterminer la raison d'être et les modalités de la création d'un groupe sur le changement climatique ;</li> <li>• <b>DEMANDE EN OUTRE</b> à la</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une demande a été envoyée à l'AMCEN avec une copie de la Décision pour l'action conjointe</li> </ul>			



N° ET TITRE DE LA DÉCISION	ACTION DEMANDÉE	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE	NON MISE EN APPLICATION	CONTRAINTE	SOLUTIONS POUR SURMONTER LES CONTRAINTE
	Commission de l'UA de communiquer la Loi-type révisée sur la biosécurité à tous les ministères et secteurs concernés dans les États membres pour recueillir leurs observations ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>La stratégie africaine et le projet de la Loi-type ont été envoyés à l'UNEP et à l'AMCEN</li> </ul>			

**COMMERCE ET INDUSTRIE**

No.	Décisions	Objet	Actions entreprises	Observations
1.	<b>EX.CL./Dec. 383 (XIII)</b>	12 <sup>ème</sup> Session de la CNUCED	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration de la position africaine à la CNUCED XII lors de la X<sup>ème</sup> Conférence des ministres du commerce et de l'industrie</li> <li>• Participation effective de la Commission à la 12<sup>ème</sup> session de la CNUCED</li> <li>• Coordination des actions au niveau technique et politique avec les États membres pour que l'Afrique puisse présenter des programmes en mettant en exergue la priorité sur les synergies entre :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le commerce et le développement</li> <li>- L'investissement et le développement</li> <li>- Les technologies et les TIC et le développement</li> <li>- L'environnement et le développement</li> </ul> </li> </ul>	<p>Action réalisée</p> <p>Participation à la réunion d'Accra (20-25 avril 2008)</p>
2.	<b>EX.CL/Dec.401 (XII)</b>	<p>Négociations des APE</p> <p>(Tenue de la réunion de haut niveau EU-Afrique sur les négociations des APE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation des rencontres et participation aux différentes activités en vue de l'évaluation des accords intérimaires</li> </ul>	<p>Action en cours</p> <p>Les concertations se poursuivent</p>

No.	Décisions	Objet	Actions entreprises	Observations
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de la réunion des ministres des Finances et du Commerce (Addis-Abeba, Éthiopie, du 1<sup>er</sup> au 2 Avril 2008) d'où l'adoption de la déclaration sur les négociations des APE</li> </ul>	avec tous les Etats membres et tous les ACP et l'UE pour finaliser les APE favorables au développement
3.	<b>Assembly/AU/Dec.17.1(X)</b>	Renforcement de la coopération entre l'Afrique et la TICAD	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation aux réunions préparatoires de la TICAD IV</li> <li>• Participation à la réunion des ministres tenue au Gabon en mars 2008 qui a adopté la Déclaration de Libreville</li> </ul>	Participation au Sommet de Yokohama (Japon) du 27 au 30 mai 2008
4.	<b>Assembly/AU/Dec.17.5(X)</b>	Plan d'action pour l'accélération du développement industriel de l'Afrique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation au Caire en Égypte, d'une réunion des parties prenantes, BAD, European Investment Bank, Banque mondiale, CER, NEPAD, CEA, ONUDI, pour solliciter leur contribution à la mise en œuvre du Plan d'action</li> <li>• Préparation de la 18<sup>ème</sup> CAMI qui se tiendra en Afrique du sud en novembre 2008</li> </ul>	Activités en cours

**INFRASTRUCTURE ET ÉNERGIE**

Décisions : N° et titre	Décisions : Action requise	Mise en application (Entièrement ou partiellement) Mesure prise	Non mise en application	Contraintes	Solutions pour surmonter les contraintes
EX.CL/Dec.393(XII) Conférence des ministres de l'Union africaine en charge du transport routier	La mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action pour le développement du transport routier, tels qu'approuvés par les organes de décision de l'UA, en collaboration avec les États membres, les CER, la CEA, le BAFD, la l'UE, la Banque mondiale et autres partenaires, et soumission des rapports périodiques au Conseil exécutif sur l'état de sa mise en œuvre.	<p>- Soumettre un rapport régulier sur l'état de la mise en œuvre à partir de juillet 2008</p> <p><u>Statut :</u> La mise en œuvre a été lancée sur une période courte, depuis la tenue de la Conférence ministérielle sur les transports routiers, notamment pour certaines activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Programme-cadre de routes continentales ;</li> <li>▪ Harmonisation des politiques routières, des normes et de la facilitation du transit routier ;</li> <li>▪ Directives environnementales pour les routes ; et</li> <li>▪ Cadre consultatif continental.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nécessité de recruter 1 fonctionnaire chargé des politiques et 2 experts sur la base de contrat de courte ou moyenne durée (2-5 ans) ;</li> </ul>	

**AFFAIRES SOCIALES**

Décision	Engagements	Activités menées	Responsables	observations
<b>SANTÉ</b>				
<b>Décision sur la Stratégie africaine pour la santé Doc. EX.CL/354 (XI)</b>		<p>Un plan opérationnel a été développé pour la mise en œuvre du Plan pour la fabrication des produits pharmaceutiques en Afrique;</p> <p>Tenue de consultations régulières avec les différents partenaires, parties prenantes et le Bureau de la conférence des ministres africains de la santé (CAMH3) sur la voie à suivre ;</p>	Affaires sociales	
<b>POPULATION</b>				
<b>Décision de la Commission africaine sur la population Doc. EX. CL/384 (XII)</b>	Un appel à la communauté internationale pour qu'elle continue d'apporter son assistance dans la mise en œuvre de la Déclaration de Johannesburg	Des forums régionaux sur la population et le développement, y compris la promotion de la maternité sans risque en Afrique sont organisés dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration et des OMD ;	Affaires sociales	
<b>LUTTE CONTRE LA DROGUE</b>				
<b>Décision EX.CL/Dec.381 (XII) sur la troisième session de la Conférence des Ministres</b>	<b>DEMANDE</b> à la Commission et aux CER, en collaboration	Un expert a été recruté sur contrat pour faciliter le processus d'interaction et	Affaires sociales	

<p><b>africains chargés de la lutte contre la drogue et la prévention du crime- Doc. Ex.CL/381 (XII)</b></p>	<p>avec les partenaires concernés, d'assurer le suivi et l'évaluation du Plan d'action et de faire rapport aux organes de décision de l'UA tous les deux (2) ans ;</p>	<p>de renforcement des capacités avec les CER et les États membres pour la mise en œuvre du Plan d'action.</p>		
<p><b>BIEN-ÊTRE SOCIAL</b></p>				
<p><b>Décision EX.CL/Dec.399 (XII) sur le Deuxième Forum panafricain sur les enfants : évaluation à mi-parcours</b></p>	<p><b>CHARGE</b> le Président en exercice de l'Union africaine de présente l'Appel pour une action accélérée à la Réunion plénière commémorative de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au suivi de la Session spéciale des Nations Unies sur les enfants de 2002, prévue à New York en décembre 2007 ;</p> <p><b>DEMANDE</b> à la Commission de l'UA de faire rapport, tous les deux ans, sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action pour une Afrique digne des enfants et de convoquer le prochain Forum panafricain sur les enfants en 2011.</p>	<p>L'Appel pour une action accélérée a été présenté à la réunion plénière de haut niveau de l'ONU par le ministre ghanéen des affaires des femmes et des enfants en décembre 2007 ;</p> <p>L'Appel pou une action accélérée et le Plan d'action 2001 ont été distribués à tous les États membres pour leur mise en œuvre. La Commission assurera le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre et fera rapport au Conseil.</p>	<p>Affaires sociales</p>	
<p><b>TRAVAIL, EMPLOI ET</b></p>				

<b>MIGRATION</b>				
<p><b>La décision sur la cinquième session ordinaire de la Commission du travail et des affaires sociales – Doc. Ex.CL/382 (XII)</b></p>	<p><b>DEMANDE</b> aux États membres de soumettre à temps leurs rapports sur l'application des recommandations de la Commission du travail et des affaires sociales ;</p> <p><b>DEMANDE EGALEMENT</b> aux États membres d'impliquer les Ministères du travail dans le processus de consultations sur la reconfiguration des Comités techniques spécialisés ;</p> <p>Toutes les propositions de candidature aux hautes fonctions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et aux présidences des comités doivent être soumises par le Groupe africain membre du Conseil d'administration à Genève à l'examen de la Commission du travail et des affaires sociales, à travers le bureau de l'UA à</p>	<p>Les rapports seront soumis en septembre de chaque année.</p> <p>Certains États membres ont déclaré qu'ils ont été impliqués dans la discussion,</p> <p>Toutes les candidatures ont été soumises selon la décision et ont été examinées par la Commission du travail et des affaires sociales</p>	<p>Affaires sociales et États membres</p> <p>Affaires sociales et États membres</p>	

	<p>Genève ;</p> <p><b>DEMANDE</b> aux États membres de mettre en œuvre la Déclaration Afrique-UE sur la migration et le développement ;</p> <p><b>DEMANDE</b> à la Commission de prendre, en coopération avec le conseil d'administration de l'Institut africain de réadaptation, les mesures appropriées pour la révision du mandat et des structures de cet institut ;</p>	<p>Il est envisagé des visites dans les États membres pour les aider dans la mise en œuvre</p> <p>La Commission a recruté un consultant sur contrat pour effectuer une étude et faire des propositions sur la relance de l'Institut africain de réadaptation. Le rapport du consultant sera soumis à la première conférence des ministres africains chargés du développement social prévu pour octobre 2008</p>		
--	--	---	--	--



2008

# Rapport sur l'État de la Mise en Oeuvre des Décisions Précédentes Du Conseil Exécutif et de la Conférence

Union Africaine

Union Africaine

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/3090>

*Downloaded from African Union Common Repository*